

GROUPE BRUXELLES LAMBERT

Société Anonyme

Siège social : avenue Marnix 24 – 1000 Bruxelles

Numéro d'Entreprise : 0407.040.209

RPM Bruxelles

Les actionnaires et les obligataires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 13 avril 2010 à 15.00 heures au siège social, avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles, et dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire sur l'exercice 2009

2. Etats financiers au 31 décembre 2009

Présentation des états financiers consolidés au 31 décembre 2009.

Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux au 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat.

3. Décharge aux Administrateurs

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour leur mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

4. Décharge au Commissaire

Proposition de donner décharge au Commissaire pour son mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

5. Nominations statutaires

▪ Renouvellement de mandats d'Administrateur

Proposition de procéder à la réélection en leur qualité d'Administrateur pour un terme de trois ans, de Jean-Louis Beffa, Victor Delloye, Maurice Lippens, Michel Plessis-Bélaïr, Amaury de Seze, Jean Stéphane, Gunter Thielen et Arnaud Vial, dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

▪ Constatation de l'indépendance d'Administrateurs

Proposition de constater conformément à l'article 526ter du Code des Sociétés l'indépendance des Administrateurs suivants :

- Jean-Louis Beffa
- Maurice Lippens
- Jean Stéphane
- Gunter Thielen

et ce sous réserve de leur nomination en qualité d'Administrateur visée au point précédent. Ces personnes répondent aux différents critères mentionnés dans l'article 526ter du Code des Sociétés, repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL.

▪ Renouvellement du mandat du Commissaire

Proposition de renouveler le mandat de Commissaire de Deloitte Reviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par Michel Denayer, pour un terme de trois ans et de fixer ses émoluments à EUR 70.000 par an, montant non indexable et hors TVA.

6. Plan d'options sur actions

Conformément aux décisions relatives à la mise en place d'un plan d'options par l'Assemblée Générale du 24 avril 2007, proposition de fixer à EUR 12,5 millions la valeur maximale des actions relatives aux options à attribuer en 2010.

7. Divers

* * *

Pour assister à cette Assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 536 du Code des Sociétés et à l'article 29 des statuts :

- Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent faire établir une attestation par le teneur de compte agréé constatant l'indisponibilité des titres pour lesquels ils souhaitent participer à l'Assemblée et déposer cette attestation le jeudi 8 avril 2010 au plus tard au siège social de la société ou aux guichets des banques belges, le service financier étant assuré par ING Belgique (System Paying Agent) et BNP Paribas Fortis (Paying Agent).
- Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres le jeudi 8 avril 2010 au plus tard au siège social de la société ou aux guichets des banques mentionnées au paragraphe ci-dessus.
- Les actionnaires nominatifs doivent faire connaître, pour le jeudi 8 avril 2010 au plus tard, par l'envoi d'une lettre ou d'une procuration, leur intention de prendre part à cette Assemblée ainsi que le nombre de titres pour lesquels ils entendent participer au vote.

Les états financiers consolidés, les comptes sociaux, la liste des titres composant le portefeuille de la société, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que les rapports du Commissaire seront à la disposition du public, à partir du 29 mars 2010, au siège social de la société, avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles, ainsi que sur le site Internet de la société (<http://www.gbl.be>).

Les actionnaires sont invités à se présenter si possible une demi-heure avant l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire afin de faciliter l'établissement de la liste de présences.

Le Conseil d'Administration